

42 - 2006, SG 4 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL Solo Limited, située 39, boulevard de Strasbourg (10e), afin de soutenir l'exploitation du cinéma "Le Brady". - Montant : 40.000 euros.



M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 4 : autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL "Solo Limited", située 39, boulevard de Strasbourg, afin de soutenir l'exploitation du cinéma "Le Brady".

Madame FORETTE, vous avez la parole.

Mme Françoise FORETTE. - Il est souhaitable de soutenir "Le Brady", mais pourquoi aider "Le Brady" et seulement "Le Brady" et abandonner le grand écran dans le 13e arrondissement ?

Ce n'est pas seulement une magnifique salle de cinéma dont l'exploitation a été fort négligée par son propriétaire, c'est un équipement dont la valeur culturelle et urbanistique est considérable pour tout le Sud de Paris, et c'est pourquoi ce fut un projet aidé par la Municipalité dans le cadre de l'opération d'urbanisme.

Aujourd'hui, nous demandons que la Ville et les autres collectivités soit soutiennent, comme pour "Le Brady", une nouvelle exploitation cinématographique car il existe des propositions, soit mettent sur pied un projet culturel alternatif qu'autorise la qualité de l'emplacement et de l'équipement. Ce serait par exemple un centre de congrès tout à fait remarquable étant donné la qualité audiovisuelle.

Nous regrettons que les propositions de protection que nous avons faites lors de l'examen du Plan d'urbanisme aient été refusées par la Municipalité.

Nous demandons que la Ville s'oppose à la transformation de la salle de cinéma en commerce de meubles et d'habillement et qu'elle prenne position en ce sens à la Commission départementale d'urbanisme commercial. Cela veut dire que la Ville fasse respecter les dispositions de la convention qui prévoit qu'il ne peut y avoir d'autre activité que cinématographique jusqu'en novembre 2006.

Nous avons à faire non pas à une simple évolution économique mais à un enjeu collectif dans lequel la Ville doit intervenir conformément à sa vocation culturelle.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Merci.

M. BLISKO m'a demandé la parole. Puis M. GIRARD répondra.

M. Serge BLISKO, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la disparition annoncée par son exploitant de l'exploitation cinématographique du "Gaumont Grand Ecran", place d'Italie, est pour nous une réelle source d'inquiétude et je m'associe totalement à la fois à l'indignation et aux angoisses, à l'inquiétude de Mme FORETTE.

Pour autant, elle le sait fort bien, les propositions de poursuite d'exploitation cinématographique n'existent pas. Je ne sais pas où elle a reçu une proposition mais nous avons tous exploré les possibilités et les deux autres exploitants importants qui travaillent sur Paris, c'est-à-dire en clair UGC et MK2 - qui lui-même vient d'ouvrir 14 salles dans le 13e il y a 3 ans et d'autres salles dans le 19e - nous ont répondu très clairement qu'ils ne pensaient pas pouvoir continuer une exploitation cinématographique place d'Italie parce que ces salles ne correspondent plus aux standards d'aujourd'hui qui sont plutôt des multiplexes ou des salles très dédiées et pensées différemment comme les complexes MK2. Ceci est le premier point.

Donc, de ce point de vue, nous avons eu une proposition d'un exploitant... d'un directeur de salle de Coulommiers à qui on a téléphoné et qui n'a jamais rappelé. Encore que la surface d'un exploitant d'une salle unique à Coulommiers me paraissait peu compatible avec la poursuite de l'exploitation du Grand Ecran - place d'Italie. C'est le premier point.

Donc je sais que ce collectif me parle beaucoup de cet exploitant qui n'a jamais rappelé. Je lui ai demandé de prendre contact le plus vite possible avec Europalace, vendeur du Grand Ecran Italie, il n'en a jamais rien fait.

Le deuxième point qui est le plus ennuyeux, c'est qu'effectivement nous n'avons pas d'exploitation possible car la précédente majorité en 1991 avait ramené le délai de la convention - c'était d'ailleurs le maire du 13e de l'époque qui, connaissant bien le cinéma, avait peut-être pensé qu'avec Gaumont 20 ans c'était trop - de 20 à 15 ans. Ce qui fait que l'obligation de projeter des images dans cette salle s'arrête en novembre 2006.

Ce que nous avons obtenu effectivement, c'est que jusqu'en novembre 2006 il n'y ait pas d'autre exploitation que cinématographique. Ce qui est un minimum pour respecter la convention. Mais à partir de novembre 2006, bien évidemment le commerce est libre et cela nous ennuie fortement.

Alors, je pose la question : s'il n'y a pas de reprise cinématographique, si aucun des grands exploitants parisiens ne veut venir, si aucun opérateur culturel ne se manifeste, faut-il laisser cet ensemble prestigieux, central pour le 13e arrondissement, vide, grilles fermées, comme cela existe maintenant depuis 1 mois puisque c'est depuis le 2 janvier que l'exploitation s'est arrêtée ?

J'ajoute que nous avons réussi à sauver - cela a été très difficile - un autre cinéma, le "Gaumont Euro Palace", sur l'avenue des Gobelins, le "Gaumont Rodin", qui avait un intérêt architectural et historique. C'est la fondation Pathé qui va y installer son centre de recherche, ses archives et un centre de ressources ouvert au public et aux chercheurs du cinéma.

Il est vrai que nous avons un vrai problème. J'ajoute que grâce à la Mairie de Paris nous avons pu ouvrir 14 salles nouvelles dans le 13e arrondissement en 2003 et que ce projet, nous l'avons vraiment tenu à bout de bras. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que la formule du Grand Ecran qui était déjà très critiquée en 1991, au moment de la construction de cette grande salle, n'était certainement pas viable au-delà des quinze années de la convention.

Merci.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, je vous donne la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Quand on regarde la carte des cinémas à Paris, en effet, on s'aperçoit que dans le 13e arrondissement en particulier il y a plus de salles de cinéma qu'auparavant, avec l'ouverture du MK2 "Bibliothèque".

Comme je l'ai suggéré à Serge BLISKO, le maire du 13e arrondissement, il faudrait peut-être regarder favorablement la demande de locaux de l'association "Des lumières dans la Ville" qui cherche aujourd'hui à avoir environ 1.000 mètres carrés pour s'installer. Ce serait un geste fait en direction du cinéma. C'est un collectif d'associations spécialisé dans le court métrage, que nous avons envisagé, un moment, d'accueillir au 104, rue d'Aubervilliers. Malheureusement, l'espace n'est pas suffisant.

Ensuite, faisons confiance à la vitalité économique de Paris, aux entrepreneurs privés, pour savoir aussi, avec le concours de la Ville de Paris, ne pas laisser un lieu comme le "Gaumont Italie" fermé.

Je tiens aussi à rappeler que "le Grand Ecran" ne répond pas aux critères qui auraient permis à la Ville de Paris de donner une subvention. N'allons pas raconter partout que "le Grand Ecran" entrait dans les critères Art et Essai qui permettaient à la Ville de donner une subvention. Nous n'en avons pas le droit.

Pour ce qui est du "Brady", cet établissement de 2 salles (130 places pour l'une et 40, pour l'autre) demeure l'un des seuls du boulevard de Strasbourg et connaît en effet aujourd'hui de telles difficultés financières que son exploitant, sans l'aide de la Ville, se verrait contraint de fermer.

Au regard de la volonté de la Ville et de la mission cinéma avec son grand dynamisme de soutenir toutes les salles Art et Essai en difficulté, avec la volonté de pérenniser le parc des salles parisiennes indépendantes qui font la richesse et l'originalité de notre ville, uniques au monde, il est en effet souhaitable que notre ville accorde son soutien à l'exploitation du cinéma "Le Brady", dans le 10e arrondissement.

Cette salle de quartier diffuse depuis deux ans des films Art et Essai sous-titrés ("Trois enterrements", "Don't Come Knocking", "Paradise Now", par exemple).

A ce titre, elle est donc éligible aux critères d'attribution d'une aide en fonctionnement. Soyons totalement honnêtes, le "Brady" n'entre pas dans les critères du C.N.C. Art et Essai, mais ce que je viens de décrire nous semble correspondre aux critères auxquels la Ville peut répondre (cinéma d'auteur).

La demande qui est présentée par la société Solo Limited s'inscrit dans le cadre de la loi 2002-276, relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, article 110, qui autorise les collectivités, dans la limite de 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement, à verser des subventions de fonctionnement à des entreprises privées exploitant des salles de cinéma si celles-ci réalisent moins de 7.500 entrées hebdomadaires ou si elles sont classées Art et Essai.

Nous devons cette loi à notre excellent maire et député du 18e arrondissement, M. Daniel VAILLANT.

Dans la mesure où "Le Brady" est une salle qui réalise moins de 7.500 entrées hebdomadaires, la Ville de Paris a donc décidé de subventionner la société qui exploite cette salle et nous avons bien fait.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2006, SG 4).